

le 17 juillet, les habitants perdirent leurs droits de champéage, et un arrêt du conseil de Louis de Savoie, les condamna en 600 florins de dédommagement envers la Chartreuse qui les fit saisir et subhaster, le 8 août 1459, pour arriver au paiement de cette somme.

En 1789, une très-grande partie de la commune de Brenaz relevait des Chartreux qui possédaient, en outre, dans la montagne, les deux granges du *Cimetière nouveau* et du *vieux Cimetière*. Ces granges étaient amodiées avec les pâturages d'Huergne, suivant bail du 18 janvier 1785, savoir : 1,000 livres en argent, une charretée de foin, 250 livres de beurre, 200 livres de fromage, 4,000 tavaillons, 8 livres de beurre frais et enfin le charroi de 25 moules de bois feuillard pour l'usage du couvent.

Lors de la vente des biens nationaux, le fermier, Claude-François Françon, du Petit-Abergement, se rendit adjudicataire de tous les biens compris dans son bail. Le cheptel qu'il avait pris en charge, estimé 660 livres et 50 quintaux de foin, lui resta aux termes de la loi du 5 novembre 1790.

Songieu.

Les prairies et les forêts noires qui dominant le village de Sothonod donnèrent lieu à bien des négociations, à bien des procès avant de pouvoir arriver presque complètement aux moines.

En 1241, Aymé de la Balme d'Argis leur remit les droits qu'il pouvait y prétendre ; en 1265, une sentence arbitrale leur adjugea des droits sur la Combe Carrel ; en 1277, Humbert Artaud se désista de ses prétentions sur le canton de la Platière ; en 1279, Guillaume de Chemillieu et Humbert de la Balme leur reconnurent un droit de